



PATAUGEOIRE D'ORCET

REGLEMENT INTERIEUR 2022

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de la pataugeoire.

L'accès à la pataugeoire est réservé aux personnes qui se sont acquittées du droit d'entrée.

Les périodes d'ouverture ainsi que les tarifs sont affichés aux portes.

Article 1 - ouverture au public et droits d'accès :

La pataugeoire est ouverte de **15h à 19h30 du lundi au samedi et les jours fériés.**

La pataugeoire est tenue par un personnel de la Commune qui ouvre et ferme le portail, en son absence, la pataugeoire est strictement interdite au public.

La pataugeoire accueille les **enfants de 2 à 6 ans, qui ont acquis la propreté,** avec tolérance jusqu'à 10 ans.

Tout enfant doit être accompagné d'une personne majeure sous la responsabilité de laquelle il est placé.

Les enfants sont sous la surveillance de l'adulte qui les accompagne tant dans l'eau qu'en dehors de l'eau.

Les accompagnateurs ne fréquentent que les aires qui leur sont réservées. Les parents ou adultes qui accompagnent les enfants doivent porter un maillot de bain

Article 2 - Conditions d'accès et sécurité :

La pataugeoire accepte au maximum 45 baigneurs simultanément.

En cas d'affluence, la durée sera limitée à 2 heures et l'entrée sera fermée le temps nécessaire.

Seuls les maillots de bain sont autorisés dans l'eau.

Il est interdit de pénétrer chaussé sur la plage et dans l'eau.

L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes non munis d'un certificat de non-contagion.

Avant de pénétrer dans les bassins, les baigneurs doivent passer par le pédiluve qui ne doit être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

Il est interdit de courir sur la plage.

Il est interdit de plonger.

Les bateaux et matelas pneumatiques sont interdits, seules les bouées sont autorisées.

Article 3 - Restrictions et interdictions :

Dans l'enceinte de la pataugeoire, il est interdit :

- De fumer, cracher ou de mâcher du chewing-gum
- D'uriner en dehors des toilettes
- De manger sur l'aire de la pataugeoire
- De jouer au ballon et au pistolet à eau.
- De diffuser de la musique sur son téléphone ou une enceinte portable
- De laisser des déchets en dehors des poubelles
- Les couches de bain sont interdites.
- Les enfants doivent porter un maillot de bain et ne peuvent se baigner nus
- Les shorts et bermudas sont interdits.
- Il est interdit de pénétrer avec des vêtements dans l'eau
- Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'enceinte de la pataugeoire
- Les groupes sont interdits pendant les heures d'ouverture mentionnées à l'article 1.

Toute personne adulte qui accède à la pataugeoire est réputée avoir pris connaissance du présent règlement et consent à le respecter et le faire respecter par le ou les mineurs qui l'accompagnent.

L'agent communal en charge de la pataugeoire est fondé à exclure de la pataugeoire toute personne qui ne respecte pas le règlement.

Le présent règlement est affiché aux portes et à l'entrée de la pataugeoire.